

Compte rendu du CHSCT SD du 17 juin 2013

Tableau de bord santé et sécurité au travail dans le 1^{er} et 2^{ème} degré

Suite au constat d'une certaine multiplication des registres, et aux remarques sur la forme de certains documents (fiches volantes dans le registre de santé et sécurité au travail), les différents registres et documents seront mis à disposition sur les sites institutionnels de l'Education nationale et un talon pourrait être remis au personnel qui fait une déclaration sur une fiche volante.

Concernant une question récurrente sur un nombre maximum d'élèves par classe, il n'y en a pas mais on estime qu'il faut à peu près 2 m² par élève et il faut 2 issues de secours (80 cm mini) au dessus de 19 élèves (3 au dessus de 50) et avoir des dégagements de même largeur pour assurer l'évacuation rapide en cas de nécessité.

Bilan des sols pollués (voir école de l'Oise qui a eu un souci de sol pollué)

En raison de la présence d'activités potentiellement polluantes antérieures à l'implantation de certaines écoles, une surveillance préventive des sols est réalisée à partir de prélèvements qui débouche, si nécessaire, sur des mesures de remédiations.

Suite à l'accident majeur de Fukushima, qui a montré que des accidents graves peuvent impacter des zones géographiques situées à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de la catastrophe, un exercice à la demande du ministère de l'intérieur sur la propagation d'un nuage toxique de type radioactif sera effectué en Picardie dont le territoire est bordé par des centrales nucléaires

Point d'information sur activité du service social (abordé à la demande de la FSU)

Le service social s'adresse à tous les personnels en activités ou retraités ou ayant droit et n'intervient qu'avec le consentement de l'agent.

En 2011 2012 ; les enseignants du 1^{er} degré ont été plus nombreux à solliciter les AS et on peut noter une hausse des situations des personnels non enseignants et une baisse des demandes de contractuels et AVS (liée à la brièveté des contrats).

Les demandes portent

à 28% sur les difficultés économiques avec des demandes d'aides exceptionnelles de plus en plus fréquentes car le nombre de personnels, dont des retraités, en situation de difficultés augmente ;

à 27 % sur le champ de la santé ; des droits, du handicap ;

à 19% sur les droits sociaux (familiaux, difficultés avec enfants),

à 17% sur domaine professionnel (problèmes avec la hiérarchie, souffrance au travail) ;

à 9% sur des problématiques de réorientations, détachements

Concernant les exeat : ces deux dernières années, les services sociaux rencontrent en moyenne une trentaine de collègues. Chaque dossier fait l'objet d'un suivi et les AS appuient certains dossiers.

Situation des personnels sur des contrats AED et CUI (abordé à la demande de la FSU)

Actuellement dans l'Oise, ce sont 439 emplois aidés CUI toutes missions confondues qui sont en fonction dont 383 sur la prise en charge du handicap. Instruction a été donnée de borner les contrats sur des missions de fonctions administratives au 30 juin (cela concernerait 98 contrats). Aucun CUI n'arriverait au terme de ses 24 mois au 30 Juin dans l'Oise.

Une instruction récente du rectorat indique que le contingent 2013 2014 serait reconduit dans son intégralité (sans précision sur la répartition entre aide administrative et handicap).

Le volume des AED est passé de 138,5 à 140,5 ETP dans l'Oise.

Questions diverses (abordées à la demande de la FSU)

Rythmes scolaires rentrée 2013 : la FSU est notamment intervenue sur la question de l'amplitude de travail hebdomadaire des collègues qui sera impactée par la mise en place des nouveaux rythmes entraînant des modifications dans la répartition du temps de travail des enseignants et des autres personnels (territoriaux...). Aucune réponse de la hiérarchie n'a été apportée aux remarques des délégués FSU des personnels.

Journée de carence dans l'Oise : pour l'année 2011 2012, ce sont 2697 journées de carence prélevées (209 500 euros) et 1330 journées pour l'année en cours 2012 2013 (104 500 euros)

État des maladies professionnelles et des risques professionnels : le médecin de prévention du département de l'Oise apporte un certain nombre d'informations sur le cadre réglementaire concernant notamment les accidents du travail (41 dossiers actuellement dans le département).

Il précise des notions liées à la caractérisation d'un accident du travail : imputabilité, consolidation, accident de trajet, délocalisation des soins, calcul du taux de handicap, adaptation du poste de travail...

État des comités médicaux et commissions de réforme dans l'Oise : la FSU ré intervient une nouvelle fois pour pointer les dysfonctionnements sur ce dossier qu'elle suit également au niveau du CHSCT A

Suivis des situations particulières : des situations individuelles en lien avec des questions d'accidents du travail, de conditions de travail sont évoquées ainsi que le suivie de ces situations par les services.

D'autres points ont été abordés par les représentants des personnels de la FSU :

- l'établissement d'un calendrier des visites d'écoles et d'établissements (comme cela a été évoqué au CHSCT de décembre 2012) sera effectif après la validation du protocole des visites en CHSCTA,

- la demande de formation au RPS (risques psychosociaux) a été transmise au niveau académique.

Par ailleurs, nous sommes toujours demandeurs que les points suivants soient mis à l'ordre du jour du CHSCTSD

- Informations concernant la santé et le mal être des personnels victimes de souffrance ordinaire au travail qui se banalise (injonctions hiérarchiques, travail empêché...) et en particulier d'informations sur les personnels concernés par des réorientations professionnelles (STI DD, éco gestion, Rased...). La direction académique n'a pas d'informations sur ce sujet.

- Violence dans les établissements : dispositif pour recenser, gestions des problèmes, quels moyens de lutte ? La personne qui suit ce dossier ne pouvait pas être présente à ce CHSCTSD.

- Suicides et TS dans l'Oise : statistiques sur plusieurs années avec les informations suivantes : sexe, situation familiale, âge, grade, corps, lieu d'exercice... Cette question relève du niveau académique et sera à l'ordre du jour du CHSCTA nous indique la direction académique.